

COMPETITIONS REGIONALES M16 ET M19



REGLEMENT DES COMPETITIONS REGIONAL 1, 2, 3 SAISON 2023 – 2024

Table des matières

1 – GESTION DES COMPETITIONS	4
1.1 – GENERALITES	4
1.2 – ORGANISATION DE LA LIGUE GESTIONNAIRE	4
1.3 – COMMUNICATION	4
1.3.1 – CLUBS/LIGUE GESTIONNAIRE	4
1.3.2 – LIGUE GESTIONNAIRE/CLUBS	4
1.4 – TRANSMISSION DES DOCUMENTS OFFICIELS	5
1.4.1 – FEUILLE DE MATCH DEMATERIALISEE	5
1.4.2 – FEUILLE DE MATCH PAPIER	5
1.4.3 – AUTRES DOCUMENTS	6
2 – GESTION GENERALE DES ASSOCIATIONS	7
2.1 – PREAMBULE	7
2.2 – GESTION DES ASSOCIATIONS	7
2.2.1 – RASSEMBLEMENTS D’ASSOCIATIONS	7
2.2.2 – AUTORISATION DE PRATIQUER LE RUGBY DANS DEUX ASSOCIATIONS	7
2.3 – QUALIFICATION	7
2.3.1 – GENERALITES (article 230.1)	7
2.3.2 – LIMITATION DU NOMBRE DE RENCONTRES (article 230.2)	7
3- PRINCIPE GENERAUX DES COMPETITIONS	8
3.1 – LE CALENDRIER OFFICIEL	8
3.1.1 – DATES ET HORAIRES DES RENCONTRES	8
3.1.2 – MODIFICATION DU CALENDRIER OFFICIEL	8
3.1.3 – MATCHES REPORTES	8
3.2 – QUALIFICATIONS SPECIFIQUES ET LIMITATIVES	9
3.2.1 – DISPOSITIONS GENERALES	9
3.2.2 – DISPOSITIONS SPECIFIQUES LIGUE SUD	9
3.3 – RENONCEMENT AUX DROITS ACQUIS	10
3.3.1 – CONDITIONS GENERALES (article 323)	10
4 – ORGANISATION DES COMPETITIONS	11
4.1 – LES PHASES DES COMPETITIONS	11
4.1.1 – ORGANISATION DES EPREUVES	11
4.1.2 – LA FORME DES COMPETITIONS	11
4.2 – PRINCIPE DE CLASSEMENT - FORFAITS	11
4.2.1 – REGLE GENERALE (article 340.1)	11
4.2.2 – BAREME DES POINTS	12
4.2.3 – CLASSEMENT PAR PEREQUATION	12
4.2.4 – CLASSEMENT EN CAS D’EGALITE	12
4.2.5 – LES FORFAITS	12
4.2.6 – ATTRIBUTION DES POINTS BONUS POUR RUGBY à 7 ET FESTIVAL à X	13
4.2.7 – OBLIGATIONS DES ASSOCIATIONS PAR EQUIPE ENGAGEE (article 351)	13
5 - ORGANISATION SAISON 2024-2025	14
5.1 – CLASSEMENT A L’ISSUE DE LA SAISON 2023-2024	14
5.1.1 – COMPETITION REGIONAL 1 M16 ET M19	14
5.1.2 – COMPETITION REGIONAL 2 M16	14
5.1.3 – COMPETITION REGIONAL 2 M19	14
5.2 – MONTEES ET DESCENTES	15
5.2.1 – MONTEES	15
5.2.2 – DESCENTES	15
5.2.3 – RENONCEMENT AUX DROITS ACQUIS	15
5.3 – ORIENTATION POUR LA SAISON 2024-2025	15

6 - ORGANISATION DES RENCONTRES	16
6.1 – CONDITIONS D'ACCES AUX COMPETITIONS	16
6.1.1 – NOMBRE DE JOUEURS SUR LA FEUILLE DE MATCH	16
6.2 – SPECIFICITES DES COMPETITIONS M16 ET M19	16
6.2.1 – POUR LES COMPETITIONS REGIONAL 1, 2, 3 - M16 ET M19	16
6.2.2 – POUR LES COMPETITIONS REGIONAL 1, 2, 3 - M16	16
6.2.3 – ECHAUFFEMENT DANS LES VESTIAIRES	16
6.3 – SANCTIONS	17
6.3.1 – SANCTIONS SPORTIVES	17
6.3.2 – SANCTIONS DISCIPLINAIRES	17
6.4 – LES OFFICIELS DE MATCH	17
6.4.1 – LES ARBITRES	17
6.4.2 – LES REPRESENTANTS FEDERAUX	17
6.5 – PROTOCOLE DU BANC DE TOUCHE	18
7 – LES INCIDENTS DE JEU	19
7.1 – RECLAMATIONS	19
7.2 – LES MATCHES INTERROMPUS	19
7.3 – EQUIPE EN EFFECTIF INSUFFISANT OU INCOMPLET	19
7.4 – PHASES FINALES REGIONALES	19
7.4.1 – MATCH SEC	19
7.4.2 – MATCH ALLER-RETOUR	20
ANNEXE 1 – CALENDRIER DES COMPETITIONS	21
ANNEXE 2 – COMPETITION REGIONAL 1 M16 et M19	22
1 – ORGANISATION GENERALE	22
1.1 – PHASE PRELIMINAIRE	22
1.1.1 – CONSTITUTION DES POULES	22
1.1.2 – DEROULEMENT DE LA PHASE PRELIMINAIRE M16 ET M19	22
1.2 – PHASE QUALIFICATIVE	22
1.2.1 – CONSTITUTION DES POULES	22
1.2.2 – DEROULEMENT DE LA PHASE QUALIFICATIVE	23
1.3 – PHASE FINALE	23
ANNEXE 3 – COMPETITION REGIONAL 2 et 3 M16 et M19	25
1 – ORGANISATION GENERALE	25
1.1 – DISPOSITIONS SPECIFIQUES	25
1.2 – PHASE PRELIMINAIRE	25
1.2.1 – CONSTITUTION DES POULES	25
1.2.2 – DEROULEMENT DE LA PHASE PRELIMINAIRE	26
1.3 – PHASE QUALIFICATIVE	26
1.3.1 – ORGANISATION GENERALE DE LA PHASE QUALIFICATIVE	26
1.3.2 – CONSTITUTION DES POULES	27
1.3.3 – DEROULEMENT DE LA PHASE QUALIFICATIVE	28
1.3 – PHASE FINALE	29
ANNEXE 4 – REGLE DU JEU N° 8	30

1 – GESTION DES COMPETITIONS

1.1 – GENERALITES

Pour la saison **2023-2024**, la **commission des Epreuves et les commissions régaliennes de la Ligue SUD** (discipline, litiges, appels) auront la responsabilité de la gestion de toutes les compétitions régionales de la **Supra Ligue SUD/CORSE**.

- ❖ **Régional 1 M16 et M19**
- ❖ **Régional 2 M16 et M19**
- ❖ **Régional 3 M16 et M19**

1.2 – ORGANISATION DE LA LIGUE GESTIONNAIRE

Commission	Nom	Téléphone	E-mail
LIGUE SUD			
❖ Secrétariat	Stéphanie FERAUD	04 94 41 17 40	2013n@ffr.fr
EPREUVES			
❖ Coordonateur Epreuves	Christian RODRIGO	06 72 27 87 01	leopold.rodrido@orange.fr
❖ Responsable	Patrick BEZIAT	06 86 35 17 21	epreuves@liguesud-ffr.fr
❖ Adjoint épreuves Jeunes	Marc ELIAS	06 73 44 45 02	jeunes@liguesud-ffr.fr
DISCIPLINE			
❖ Responsable	Gérard GALVEZ	06 87 52 40 09	discipline@liguesud-ffr.fr
LITIGES			
❖ Responsable	Christian RODRIGO	06 72 27 87 01	leopold.rodrido@orange.fr
APPEL			
❖ Responsable	Bruno PINT	06 35 38 64 66	appel@liguesud-ffr.fr
ARBITRES			
❖ D.A.L	Maurice DUNY	06 07 03 88 12	maurice.duny@orange.fr
❖ D.A.L (Ligue Corse)	Frédéric THEURIER	06 71 24 15 12	fredtheurierrugby@gmail.com
REPRESENTANTS FEDERAUX			
❖ Responsable	Alain TOGNA	06 76 10 54 09	alain.togna.xv@gmail.com
❖ Adjoint	Jean-Michel FOULET	06 23 77 02 60	jean-michel.foulet@orange.fr
❖ Adjoint (Ligue Corse)	Fabrice ORSINI	06 11 79 27 42	fabrice.orsini@wanadoo.fr

1.3 – COMMUNICATION

1.3.1 – CLUBS/LIGUE GESTIONNAIRE

Les courriers seront transmis directement aux adresses **E-mail** des commissions concernées (voir chapitre 1.2) avec copie à la ligue d'appartenance.

1.3.2 – LIGUE GESTIONNAIRE/CLUBS

Afin d'éviter toute erreur dans la transmission des documents, la Ligue Gestionnaire adressera tous les courriers sur la boîte **E-mail de l'espace Intranet FFR** de chaque club.

Les divers documents (feuille de match, feuille de mouvement, rapport du représentant fédéral, règlements, notes réglementaires, formulaires de demande de modification du calendrier, déclaration de forfait, demande de match amical ...) seront téléchargeables dans l'onglet « **Documents administratifs** » dans l'espace de la ligue Sud PACA (**Oval-e2**).

1.4 – TRANSMISSION DES DOCUMENTS OFFICIELS

1.4.1 – FEUILLE DE MATCH DEMATERIALISEE

Pour la saison **2023-2024**, l'application « **Feuille de match dématérialisée** » sera généralisée à toutes les compétitions Régional 1, 2, 3 - M16 et M19 en Jeu à XV ou à X.

Suite à la possibilité d'inscrire sur la feuille de match **20 joueurs pour les compétitions à X**, le service compétitions de la F.F.R. demande d'appliquer les dispositions suivantes :

➤ **Dans FDMD**

- ❖ Composition des équipes
 - ✓ **Numéros de 1 à 10** : les 10 titulaires
 - ✓ **Numéros de 13 à 22** : les 10 remplaçants éventuels

➤ **Dans JDM**

- ❖ Prendre mi-temps 40 minutes
- ❖ **1^{er} tiers temps** : 20 minutes et stopper le chronomètre
- ❖ **2^{ème} tiers temps** : de 20 à 40 minutes et valider la mi-temps
- ❖ **3^{ème} tiers temps** : début de la 2^{ème} mi-temps et stopper à 20 minutes, puis valider fin de rencontre pour transférer les données vers FDMD

Les associations auront l'obligation de présenter le jour de la rencontre les licences des joueurs et dirigeants inscrits sur la feuille de match (papier ou numérique) aux officiels du match.

1.4.2 – FEUILLE DE MATCH PAPIER

Dans le cas d'un dysfonctionnement technique lors de l'utilisation de la Feuille de Match Dématérialisée ou d'un défaut de matériel, les équipes en présence et les officiels du match devront être en capacité de fournir les documents suivants :

- ❖ Feuille de match pour jeu à XV
- ❖ Feuille de match pour jeu à X match sec
- ❖ Feuille de mouvements pour jeu à XV
- ❖ Feuille de mouvement pour jeu à X
- ❖ Rapport du représentant fédéral

La procédure suivante devra être appliquée par les officiels d'une rencontre :

FEUILLES DE MATCHES ET RAPPORT DU REPRESENTANT FEDERAL

Dès la fin des rencontres, les arbitres devront impérativement rentrer les résultats dans Oval-e2.

1. **L'arbitre et le représentant fédéral** devront numériser **si possible dans un seul document au format PDF**, la feuille de match (4 volets), la feuille de mouvement, le rapport du R.F et les transmettre à la Commission des Epreuves par courriel à l'adresse epreuves@liguesud-ffr.fr au plus tard le **Lundi matin** (éventuellement le **Mardi matin** dans le cas d'une rencontre avec des incidents).

Les volets 1 et 4 de la feuille de match seront transmis par l'arbitre à chaque équipe sur leur adresse mail FFR indiquée sur la convocation.

2. **Si la rencontre a été arbitrée par un entraîneur**, le club recevant aura la charge de transmettre la feuille de match et la feuille de mouvement à l'adresse mail epreuves@liguesud-ffr.fr le **Lundi matin au plus tard**.

La feuille de match et la feuille de mouvement seront envoyées au club visiteur sur leur adresse mail FFR.

1.4.3 – AUTRES DOCUMENTS

Les clubs devront transmettre à la Commission des Epreuves par courriel à l'adresse epreuves@liguesud-ffr.fr les documents suivants :

- ❖ Déclaration d'un forfait
- ❖ Arrêté municipal d'interdiction d'utilisation du terrain
- ❖ Demande de rencontre amicale

Tous ces documents seront ventilés par la Commission des Epreuves **vers les gestionnaires en charge des compétitions (voir chapitre 1.1)**.

2 – GESTION GENERALE DES ASSOCIATIONS

2.1 – PREAMBULE

Le présent règlement s'appuie sur les Règlements Généraux de la Fédération Française de Rugby en vigueur pour la saison 2023-2024.

Les modifications par rapport aux Règlements Généraux de la saison passée sont surlignées en « Vert » dans le présent règlement.

Il est présenté sous réserve de son acceptation par la Commission des Epreuves Fédérales.

Application des Règlements Généraux de la F.F.R. en vigueur pour la saison 2023-2024 pour les articles non traités dans le présent règlement.

Les Commissions des Epreuves et Litiges de la Ligue SUD, se réservent le droit de modifier le présent règlement en fonction de divers événements, tels que modifications des Règlements Généraux, intempéries, épidémies, forfait d'équipes avant le début de la compétition.

2.2 – GESTION DES ASSOCIATIONS

2.2.1 – RASSEMBLEMENTS D'ASSOCIATIONS

Les modalités pour la création ou la cessation d'un rassemblement sont décrites dans l'article 218 des Règlements Généraux.

2.2.2 – AUTORISATION DE PRATIQUER LE RUGBY DANS DEUX ASSOCIATIONS

Les modalités pour permettre à un joueur, quelque soit son âge, de pratiquer le rugby dans deux associations sont décrites dans l'article 223 des Règlements Généraux.

2.3 – QUALIFICATION

2.3.1 – GENERALITES (article 230.1)

Nul ne peut participer à une rencontre officielle organisée par un organisme régional :

- ❖ S'il n'est pas titulaire d'une carte de qualification en cours de validité au sein de l'une des deux associations en présence (sauf autorisation de pratiquer le rugby dans une seconde association conformément à l'article 223 des Règlements généraux)
- ❖ S'il n'est pas inscrit sur la feuille de match de la rencontre considérée
- ❖ S'il est sous le coup d'une suspension au jour de la rencontre considérée
- ❖ Si le règlement de la compétition concernée ou toute autre disposition réglementaire le lui interdit

Toute qualification entre en vigueur à compter de sa délivrance.

2.3.2 – LIMITATION DU NOMBRE DE RENCONTRES (article 230.2)

Un joueur ne peut pas participer à plus d'une rencontre officielle organisée par un quelconque organisme durant une même période de 72 heures.

La participation à une rencontre est définie par l'entrée effective sur le terrain du joueur, que ce soit en qualité de titulaire, de remplaçant temporaire ou de remplaçant définitif.

Ce délai de 72 heures doit être respecté entre le coup d'envoi de la première rencontre et le coup d'envoi de la seconde rencontre.

3- PRINCIPE GENERAUX DES COMPETITIONS

3.1 – LE CALENDRIER OFFICIEL

3.1.1 – DATES ET HORAIRES DES RENCONTRES

Les dates (de compétition et de repli) et heures des rencontres sont fixées par la Commission des Epreuves de la Ligue gestionnaire et s'imposent à toutes les associations invitées après publication du calendrier officiel (voir annexe 1 du présent règlement).

Lors de la création des compétitions dans **Oval-e2** les rencontres sont programmées le Samedi après midi à :

- ❖ 14h30 pour les compétitions M16
- ❖ 16h00 pour les compétitions M19

Pour les rencontres opposant **une équipe Corse et une équipe du Continent**, l'horaire de la rencontre sera fixé d'un commun accord afin de faciliter le retour de l'équipe visiteuse par rapport à l'horaire de départ du transport aérien.

3.1.2 – MODIFICATION DU CALENDRIER OFFICIEL

Lorsqu'une association souhaite voir modifier la date, l'horaire, le lieu d'une rencontre initialement prévue au calendrier officiel, elle devra respecter les règles indiquées dans les **articles 312.1 à 312.5** des Règlements Généraux.

Les demandes de modifications de rencontres peuvent être effectuées par les clubs et soumises pour validation à la Ligue gestionnaire des compétitions directement sur Oval-e2 sans passer par le formulaire papier.

La procédure concernant les modalités d'applications sont décrites dans le tutoriel « **Demande de modifications des rencontres dématérialisées** » téléchargeable dans l'onglet « **Documents administratifs** » dans l'espace de la ligue SUD sur **Oval-e2**.

L'indication « Repli » dans le calendrier officiel signifie que cette date disponible est réservée par la Commission des Epreuves pour programmer une ou des rencontre(s) qui n'auraient pu se jouer à la date prévue au calendrier officiel. Il ne s'agit, en aucun cas d'une date « Libre » laissée à la disposition des clubs.

Conformément à l'**article 312.4** des Règlements Généraux, les matches qui n'ont pu se dérouler à la date initialement prévue et qui sont reportés ou à rejouer **doivent obligatoirement être disputés avant la dernière journée de la phase concernée de la compétition.**

Conformément à l'**article 312.5** des Règlements Généraux, le coup d'envoi de la dernière journée d'une phase préliminaire ou qualificative devra être impérativement donné le même jour à la même heure.

Cependant, en cas d'accord des deux clubs concernés par une rencontre, le coup d'envoi de celle-ci pourra être avancé d'une heure maximum, pour des contraintes logistiques, après accord de la Commission des Epreuves de la Ligue SUD.

Disposition spécifique de la Ligue SUD : En cas d'accord des deux clubs concernés par une rencontre opposant un club Corse et un club du Continent, le jour et l'horaire pourront être modifiés, en raison des impératifs liés à la réservation des billets pour les déplacements en avion, après accord de la Commission des Epreuves.

3.1.3 – MATCHES REPORTES

Une rencontre prévue au calendrier officiel peut être reportée :

- ❖ à l'initiative d'un organisme régional
- ❖ suite à une décision de l'arbitre
- ❖ suite à un arrêté municipal d'interdiction d'utilisation du terrain

Les conditions et modalités pour qu'une rencontre soit reportée, pour les cas cités ci-dessus, sont décrites dans les **articles 313.1 à 313.3** des Règlements Généraux.

D'autres conditions et modalités de report sont décrites dans les **articles 313.4 à 313.6** des Règlements Généraux.

Une rencontre reportée est **reprogrammée à la 1^{ère} date de repli disponible au calendrier officiel (article 313.5)**. A défaut d'une telle date de repli, la Commission des Epreuves fixe la date de la rencontre ou fait application de **l'article 341.3** (classement par péréquation).

Tout club qui ne disputerait pas une rencontre reportée sur une date de « Repli » sera considéré comme « Forfait simple » pour cette rencontre.

Mesures spécifiques pour les compétitions régionales de la Ligue SUD

Le seul report règlementaire qui peut être demandé par un club est consécutif à la fermeture du stade suite à un arrêté municipal.

Pour les déplacements Corse/Continent et Continent/Corse le dispositif suivant sera appliqué :

- ❖ Dans le cas de report d'une rencontre, si le nombre de jours entre la date prévue de la rencontre et la **1^{ère} date de repli** disponible est **inférieur à 8 jours**, la rencontre pourra être reportée à la **date de repli suivante** dans les cas suivants :
 - ✓ Non disponibilité du terrain et impossibilité d'inverser la rencontre
 - ✓ Problème de réservation des billets pour les déplacements
- Une rencontre « **Aller** » ou « **Retour** » ne peut être reportée qu'une seule fois en raison d'un problème de transport. L'équipe à l'origine du premier report à défaut de pouvoir se déplacer, **par avion ou par bateau**, sera sanctionnée par la Commission des Litiges par un « **Forfait simple** ».

3.2 – QUALIFICATIONS SPECIFIQUES ET LIMITATIVES

3.2.1 – DISPOSITIONS GENERALES

Conformément à **l'article 320.2** des Règlements Généraux, pour être autorisé à participer à une rencontre de phases finales un joueur ne doit pas avoir disputés plus de 9 feuilles de matches en poule de 10, plus de 8 feuilles de matches en poule de 9, plus de 7 feuilles de matches en poule de 8, etc ... d'une équipe de niveau supérieur relevant de la même classe d'âge.

Dans l'hypothèse où une compétition comporte plusieurs phases, le nombre d'inscription devra être additionné.

La hiérarchie sportive des compétitions M16 et M19 est indiquée dans **l'article 315** des Règlements Généraux à savoir :

Compétitions « Moins de 19 ans »	Compétitions « Moins de 16 ans »
Elite Crabos	Elite Alamercery- Gaudermen
National U18	National U16
Régional 1	Régional 1
Régional 2	Régional 2
Régional 3	Régional 3

Dérogations :

Si au cours d'un même week-end, une association a ses deux équipes qualifiées en phase finale, les limitations relatives au nombre de match ne s'appliquent pas.

3.2.2 – DISPOSITIONS SPECIFIQUES LIGUE SUD

Pour les joueurs n'ayant pas atteint le quota prévu à **l'article 320.2**, une limitation du nombre de joueurs inscrits sur la feuille de match lors des phases préliminaires, qualificatives et finales sera appliquée suivant les conditions ci-dessous :

- **Compétitions M16**
 - ❖ Pour les clubs ayant engagé **1 équipe en NU16** et **1 équipe en Régional 1 ou 2**, le nombre de joueurs **NU16** inscrits sur la feuille de match est limité à **12 joueurs**
 - ❖ Pour les joueurs appartenant à une liste des **35 joueurs évoluant en Elite Alamercery-Gaudermen et NU16**, le nombre de joueurs inscrits sur la feuille de match des compétitions régionales M16 est limité à **5 joueurs**
- **Compétitions M19**
 - ❖ Pour les clubs ayant engagé **1 équipe en NU18** et **1 équipe en Régional 1 ou 2**, le nombre de joueurs **NU18** inscrits sur la feuille de match est limité à **8 joueurs**
 - ❖ Pour les **joueurs majeurs**, seront autorisés à participer aux rencontres des compétitions régionales M19, les joueurs qui n'auront pas été inscrit à plus de :
 - ✓ **5 feuilles de match** dans des équipes du niveau « **Compétitions Seniors-catégorie C et C'** » (conformément à **l'article 320.1** des Règlements Généraux)
 - ✓ **2 feuilles de match** dans des équipes du niveau « **Compétitions Seniors-catégorie A** » (conformément à **l'article 320.1** des Règlements Généraux)
 - ❖ Pour les joueurs appartenant à une liste des **35 joueurs évoluant en Elite Crabos et NU18**, le nombre de joueurs inscrits sur la feuille de match des compétitions régionales M19 est limité à **5 joueurs**

3.3 – RENONCEMENT AUX DROITS ACQUIS

3.3.1 – CONDITIONS GENERALES (article 323)

En cas d'accession en catégorie supérieure, tout club refusant cette accession, sera maintenu dans la catégorie dans laquelle il évoluait.

Un club des compétitions Régional 1 et 2 M16 et M19 pourra évoluer, à sa demande, en série inférieure après accord de la Commission des Epreuves Régionales.

Toute demande de renoncement aux droits acquis par un club doit être présentée au plus tard **21 jours avant la date de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle de la F.F.R** ou de l'organisme régional gestionnaire de la compétition ayant lieu en fin de saison.

4 – ORGANISATION DES COMPETITIONS

4.1 – LES PHASES DES COMPETITIONS

4.1.1 – ORGANISATION DES EPREUVES

Pour la saison **2023-2024**, les compétitions **Régional 1, 2, 3 M16 et M19** seront organisées de la manière suivante :

➤ **Régional 1 M16 et M19 en jeu à XV**

Ces compétitions seront dissociées directement des compétitions **Régional 2 et 3** et seront jouées exclusivement en **Jeu à XV** et comprendront **3 phases** :

- **Phase préliminaire** pour désigner les équipes qualifiées pour la phase qualificative des compétitions **Championnat Ligue PACAC** et **Coupe Ligue PACAC**
- ❖ **Phase qualificative** pour désigner les équipes qualifiées pour la **phase finale régionale** des deux compétitions **Championnat Ligue PACAC** et **Coupe Ligue PACAC**
- ❖ **Phase finale régionale** (Championnat et Coupe Ligue PACAC)

➤ **Régional 2, 3 M16 et M19 en jeu à XV ou à X**

Ces compétitions comprendront **3 phases** :

- ❖ **Phase préliminaire** commune en jeu à **XV ou à X** (suivant modalités indiqués dans **l'annexe 3**)
- ❖ **Phase qualificative** séparée ou commune en **Régional 2 et Régional 3** en fonction du nombre d'équipes engagées en **Jeu à X**
- ❖ **Phase finale régionale** (Championnat et Coupe Ligue PACAC)

Il n'y a pas de qualification aux phases finales du Championnat de France pour ces compétitions.

4.1.2 – LA FORME DES COMPETITIONS

Les critères principaux pour constituer les poules et établir le calendrier seront :

- ❖ Résultats de la saison 2022-2023
- ❖ Désidérata des clubs émis auprès des C.T.C
- ❖ La situation géographique ou la méthode du « Serpentin »
- ❖ Si possible, le couplage des rencontres M16 et M19 pour réduire les frais de déplacement

L'organisation des diverses phases des **compétitions Régional 1, 2, 3 M16 et M19** (composition des poules, déroulement, qualification) est spécifiée dans les **annexes 2 et 3** de ce règlement.

4.2 – PRINCIPE DE CLASSEMENT - FORFAITS

4.2.1 – REGLE GENERALE (article 340.1)

A l'issue de la dernière journée de la phase préliminaire et qualificative, le classement des équipes par poule est établi en fonction des points terrain obtenus (voir barème au **chapitre 4.2.2** ci-dessous).

Le classement établi à l'issue de la phase qualificative pourra être modifié par l'attribution, s'il y a lieu, de points bonus et malus suivants :

- ❖ **Points bonus ou malus « Sanctions disciplinaires »** conformément au **Chapitre 5.3.2** du présent règlement
- ❖ **Points bonus** pour les équipes ayant participé aux journées de **Rugby à 7 et Festival à X** conformément au **Chapitre 4.2.6** du présent règlement

Le classement général inter-poules des équipes participant à la même compétition est réalisé de la façon suivante :

1. Classement des **1^{ers} de poule** entre eux
2. Classement des **2^{èmes} de poule** entre eux
3. Classement des **3^{èmes} de poule** entre eux
4. Et ainsi de suite

4.2.2 – BAREME DES POINTS

Le barème des points terrain appliqué pour les compétitions **Régional 1, 2, 3 - M16 et M19 en Jeu à XV ou à X** sera conforme à l'**article 341.1.1** des Règlements Généraux à savoir :

- ❖ **4 points** pour match gagné
- ❖ **2 points** pour match nul
- ❖ **0 point** pour match perdu
- ❖ **Moins 2 points** à l'équipe ayant match perdu par **disqualification** ou par **forfait**, dans ces cas, **4 points « terrain » et 1 point « bonus »** au bénéfice de l'équipe non responsable du match perdu

En outre il sera accordé, selon les principes ci-dessous, des points de « **bonus** » :

- ❖ **1 point** au bénéfice de l'équipe ayant marqué au moins **3 essais de plus** que son adversaire
- ❖ **1 point** au bénéfice de l'équipe ayant perdu par un écart inférieur ou égal à **7 points**

Les points de bonus attribués selon les principes ci-dessus s'ajoutent aux points terrain obtenus par l'équipe concernée sauf en cas de match perdu par disqualification, par forfait ou pour cause de match à effectif incomplet.

En cas de match interrompu et rejoué dans les conditions fixées par l'**article 453** des Règlements Généraux, seuls sont pris en compte pour l'attribution des points bonus les essais et points marqués par chaque équipe lors du second match (match rejoué).

4.2.3 – CLASSEMENT PAR PEREQUATION

La péréquation **inter-poules** consiste à amener toutes **les poules au même nombre de participants**. La formule de calcul de la péréquation est indiquée dans l'**article 341.3.1** des Règlements Généraux.

La péréquation **intra-poules** est appliquée dans le cas où la totalité des matches de poule n'aurait pas pu être disputés avec l'attribution de **2 points « terrain »** aux rencontres non jouées conformément à l'**article 341.3.2** des Règlements Généraux.

4.2.4 – CLASSEMENT EN CAS D'EGALITE

Si deux ou plusieurs équipes (d'une même poule ou de même rang dans des poules différentes ou ayant disputé un même niveau de phase finale) se trouvent à égalité, leur classement sera établi en tenant compte des critères de l'**article 343.2** des Règlements Généraux.

4.2.5 – LES FORFAITS

En dehors des cas prévus aux **chapitres 3.1.3 et 6.4.1** du présent règlement des compétitions régionales, les conditions pour qu'une équipe soit déclarée « **Forfait simple** » ou « **Forfait général** » et les conséquences sur le classement sont précisées dans les **articles 342.1 et 342.2** des Règlements Généraux.

Dans le cas d'un forfait déclaré à l'avance, l'équipe fautive devra faire parvenir à son adversaire du jour et à l'organisme régional un courriel en utilisant le formulaire « **Déclaration d'un Forfait simple** » et ce, **48 heures avant l'heure prévue du coup d'envoi du match considéré**.

Autres sanctions à l'encontre de l'équipe responsable du forfait (Article 342.1)

Si le forfait a lieu au cours de la phase « **Aller** », la rencontre « **Retour** » aura lieu sur le terrain de l'équipe qui n'était pas forfait, **sauf si ce forfait est intervenu après le coup d'envoi de la rencontre**.

En revanche, cette inversion ne s'applique pas pour les rencontres couplées M16 et M19 si une seule des deux équipes déclare forfait.

Un forfait simple enregistré lors de l'une des deux dernières journées retour d'une phase préliminaire ou qualificative entraînera pour l'équipe fautive sa non qualification pour les phases finales Régionales (Championnat et Coupe).

4.2.6 – ATTRIBUTION DES POINTS BONUS POUR RUGBY À 7 ET FESTIVAL À X

Les dispositions spécifiques de la Ligue SUD citées ci-dessous seront appliquées pour les compétitions Régional 1, 2, 3 – M16 et M19.

Des points « Bonus » seront attribués aux équipes qui participeront aux journées de Rugby à 7 ci-dessous :

❖ **Rugby à 7**

✓ 23/09/2023 – 25/11/2023 – 13/04/2024

Le barème des points « Bonus » sera le suivant :

- ❖ **1 point** par journée de participation
- ❖ **5 points** pour les équipes qui participeront à toutes les journées

Pour bénéficier de ces points bonus, les équipes devront respecter **les règles du jeu des dispositions spécifiques F.F.R de la saison 2023-2024 à savoir :**

- ❖ **Annexe 1 pour le Rugby à 7**

4.2.7 – OBLIGATIONS DES ASSOCIATIONS PAR EQUIPE ENGAGEE (article 351)

Elles concernent l'accompagnement des équipes afin de renforcer le dispositif de sécurité et de responsabilité des associations.

Ces obligations concernent :

- ❖ L'encadrement technique des équipes conformément à **l'article 351.1**
- ❖ Les autres personnes sollicitant l'accès au banc de touche et à l'aire de jeu conformément à **l'article 351.2**
 - ✓ **Le soigneur**
 - ✓ **l'adjoint terrain**
 - ✓ **le médecin**
- ❖ Les équipes issues d'un rassemblement de licenciés conformément à **l'article 351.3**
- ❖ Le contrôle des dispositions conformément à **l'article 351.4**
- ❖ Les journées sécurités conformément à **l'article 351.5**

5 - ORGANISATION SAISON 2024-2025

5.1 – CLASSEMENT A L'ISSUE DE LA SAISON 2023-2024

Le classement général par compétition est établi à l'issue de la phase qualificative et de la phase finale régionale de la saison **2023-2024**.

Ce classement déterminera les **montées** et les **descentes** pour la saison **2024-2025** conformément aux **annexes 2 et 3** du présent règlement.

5.1.1 – COMPETITION REGIONAL 1 M16 ET M19

- 1 Le vainqueur de la finale de la compétition Championnat Ligue PACAC
- 2 Le finaliste de la compétition Championnat Ligue PACAC
- 3 à 4 Les perdants des 1/2 finales de la compétition Championnat Ligue PACAC *
- 5 à 6 Les équipes non qualifiées pour la phase finale de la compétition Championnat Ligue PACAC en fonction de leur classement à l'issue de la phase qualificative
- 7 Le vainqueur de la finale de la compétition Coupe Ligue PACAC
- 8 Le finaliste de la compétition Coupe Ligue PACAC
- 9 à 10 Les perdants des 1/2 finales de la compétition Coupe Ligue PACAC *
- 11 Les équipes non qualifiées pour la phase finale de la compétition Coupe Ligue PACAC en fonction de leur classement à l'issue de la phase qualificative

5.1.2 – COMPETITION REGIONAL 2 M16

- 1 Le vainqueur de la finale de la compétition Championnat Ligue PACAC
- 2 Le finaliste de la compétition Championnat Ligue PACAC
- 3 à 4 Les perdants des 1/2 finales de la compétition Championnat Ligue PACAC *
- 5 à 8 Les perdants des 1/4 finales de la compétition Championnat Ligue PACAC *
- 9 à 12 Les équipes non qualifiées pour la phase finale de la compétition Championnat Ligue PACAC en fonction de leur classement à l'issue de la phase qualificative
- 13 Le vainqueur de la finale de la compétition Coupe Ligue PACAC
- 14 Le finaliste de la compétition Coupe Ligue PACAC
- 15 à 16 Les perdants des 1/2 finales de la compétition Coupe Ligue PACAC *
- 17 à 20 Les perdants des 1/4 finales de la compétition Coupe Ligue PACAC *
- 21 à 24 Les équipes non qualifiées pour la phase finale de la compétition Coupe Ligue PACAC en fonction de leur classement à l'issue de la phase qualificative

5.1.3 – COMPETITION REGIONAL 2 M19

- 1 Le vainqueur de la finale de la compétition Championnat Ligue PACAC
- 2 Le finaliste de la compétition Championnat Ligue PACAC
- 3 à 4 Les perdants des 1/2 finales de la compétition Championnat Ligue PACAC *
- 5 à 8 Les perdants des 1/4 finales de la compétition Championnat Ligue PACAC *
- 9 à 12 Les équipes non qualifiées pour la phase finale de la compétition Championnat Ligue PACAC en fonction de leur classement à l'issue de la phase qualificative
- 13 Le vainqueur de la finale de la compétition Coupe Ligue PACAC
- 14 Le finaliste de la compétition Coupe Ligue PACAC
- 15 à 16 Les perdants des 1/2 finales de la compétition Coupe Ligue PACAC *
- 17 à 20 Les perdants des 1/4 finales de la compétition Coupe Ligue PACAC *
- 21 à 23 Les équipes non qualifiées pour la phase finale de la compétition Coupe Ligue PACAC en fonction de leur classement à l'issue de la phase qualificative

* **Le rang des perdants des 1/4 de finales et 1/2 finales sera déterminé par leur classement à l'issue de la phase qualificative de chaque compétition.**

5.2 – MONTEES ET DESCENTES

5.2.1 – MONTEES

A l'issue de la phase finale régionale des compétitions **Championnat Ligue PACAC - Régional 1, 2, 3 M16 et M19** de la saison **2023-2024**, les montées en catégorie supérieure pour la saison **2024-2025** seront les suivantes :

- ❖ Le **vainqueur de la finale Régional 1 M16** montera en **National U16**
- ❖ Le **vainqueur de la finale Régional 1 M19** montera en **National U18**
- ❖ Les **deux finalistes** de **Régional 2 M16** monteront en **Régional 1 M16**
- ❖ Les **deux finalistes** de **Régional 2 M19** monteront en **Régional 1 M19**

5.2.2 - DESCENTES

Les modalités de descentes sont du ressort de la **Ligue SUD**. Elles seront déterminées en fonction des critères suivants :

- ❖ Nombre de clubs de **National U16 et National U18** qui descendent en **Régional 1 M16 et M19**
- ❖ A l'issue de la phase qualificative régionale des compétitions **Coupe Ligue PACAC - Régional 1 M16 et M19** de la saison **2023-2024**, **les clubs les moins bien classés du classement inter-poules** descendront en catégorie inférieure pour la saison **2024-2025**
- ❖ **Du respect des principes de répartition générale de la pyramide**

5.2.3 – RENONCEMENT AUX DROITS ACQUIS

Les dispositions spécifiques de la Ligue SUD citées ci-dessous seront appliquées dans le cas d'un refus d'accéder en NU16 et NU18.

Dans le cas du désistement du **club Champion**, il sera remplacé dans l'ordre ci-dessous par :

1. Le finaliste M16 et M19
2. Le meilleur perdant des ½ finales M16 et M19
3. L'autre perdant des ½ finales M16 et M19

Dans le cas où tous les clubs pouvant accéder en **NU16** ou **NU18** refusent l'accession, le club de **NU16** ou **NU18** qui devait descendre en **Régional 1** sera maintenu en **NU16** ou **NU18** lors de la saison **2024-2025**.

5.3 – ORIENTATION POUR LA SAISON 2024-2025

En raison de la réforme des compétitions Espoirs et Jeunes engagée au cours de la saison 2022-2023, les formats de ces compétitions pourront être totalement refondés pour la saison 2024-2025.

En conséquence, aucun droit acquis ne sera garanti par la F.F.R. à l'issue de la saison 2023-2024.

6 - ORGANISATION DES RENCONTRES

6.1 – CONDITIONS D'ACCES AUX COMPETITIONS

6.1.1 – NOMBRE DE JOUEURS SUR LA FEUILLE DE MATCH

Les obligations en fonction des compétitions sont fixées par la **règle N° 3 pour le Jeu à XV** et de l'**annexe 2 pour le Jeu à X des dispositions spécifiques de la F.F.R 2023-2024**.

	REGIONAL 1 M16 et M19 (Catégorie C)	REGIONAL 2 et 3 M16 et M19 (Catégorie C ou D)	
Forme de jeu	XV	XV	X
Temps de jeu	2 x 35'	2 x 35'	3 x 20'
Pause	Mi-temps de 10'	Mi-temps de 10'	5' entre tiers temps
Nb de joueurs sur la feuille de match :		(*1)	
❖ Minimum	16	16	11
❖ Maximum	22	22	20
Minimum de joueurs de 1 ^{ère} Ligne :	De 16 à 18 joueurs : 3 T + 1 R	De 16 à 18 joueurs : 3 T + 1 R	De 11 à 20 joueurs : 3 T + 1 R
T : titulaire R : remplaçant	De 19 à 21 joueurs : 3 T + 2 R	De 19 à 21 joueurs : 3 T + 2 R	
	Si 22 joueurs : 3 T + 3 R	Si 22 joueurs : 3 T + 3 R	
Table de marque	Oui	Oui	Oui
Match arrêté	Si moins de 11 joueurs	Si moins de 11 joueurs	Si moins de 8 joueurs

(*1) Pendant la phase préliminaire des compétitions Régional 2 et 3, des dispositions spécifiques seront appliquées (voir annexe 3 chapitre 1.1)

6.2 – SPECIFICITES DES COMPETITIONS M16 ET M19

La règle du jeu N° 3 de la saison 2023-2024 sera appliquée pour les compétitions M16 et M19 des catégories C et D :

6.2.1 – POUR LES COMPETITIONS REGIONAL 1, 2, 3 - M16 ET M19

- ❖ Il n'y a plus d'aptitudes spécifiques pour les joueurs de 1^{ère} ligne
- ❖ En cas de problème sur l'aptitude d'un joueur de 1^{ère} ligne lors d'un remplacement, l'arbitre devra se faire confirmer par le joueur entrant son inaptitude à jouer en 1^{ère} ligne, et ce, en présence des deux capitaines. Si cette situation entraîne des mêlées simulées, les joueurs qui ont déclaré leur inaptitude à jouer en 1^{ère} ligne, seront considérés comme blessés et ne pourront en aucun cas entrer ou revenir en jeu.

6.2.2 – POUR LES COMPETITIONS REGIONAL 1, 2, 3 - M16

- ❖ Tous les joueurs inscrits sur la feuille de match doivent obligatoirement entrer en jeu.
- ❖ Une amende financière sera appliquée en cas de non-respect de cette disposition qui, si tel est le cas, devra être signalé par l'arbitre sur son rapport

6.2.3 – ECHAUFFEMENT DANS LES VESTIAIRES

La Règle du jeu N° 9 – article 3 des dispositions spécifiques F.F.R. sera appliquée pour toutes les compétitions régionales M16 et M19 à savoir :

- ❖ Tout échauffement dans les vestiaires est interdit. A cet effet, les équipes doivent sortir des vestiaires **au plus tard 10 minutes** avant le coup d'envoi du match
- ❖ En cas de manquement à cette dernière mesure, l'arbitre doit accorder un coup de pied de pénalité sur les 22 mètres, face aux poteaux, en faveur de l'équipe non fautive, et ce, avant le coup d'envoi du match

6.3 – SANCTIONS

6.3.1– SANCTIONS SPORTIVES

Toute association faisant l'objet d'une sanction sportive, ce verra appliquée les dispositions des **articles 511, 512.1, 512.2 et 512.3** des Règlements Généraux.

6.3.2 – SANCTIONS DISCIPLINAIRES

Les mesures spécifiques suivantes adaptées aux compétitions Régional 1, 2, 3 M16 et M19 de la Ligue Sud seront appliquées :

- ❖ Des points **bonus et malus** seront attribués par la **Commission des Epreuves** à l'issue de la dernière journée de la phase qualificative de chaque compétition en fonction des sanctions enregistrées en nombre de semaines dans le **rapport OVALE2-037 – Liste des sanctions** :
 - ✓ **0** semaine de suspension (pas de MSA ou autres motif) : **+2 points**
 - ✓ De **1 à 4** semaines de suspension : **0 points**
 - ✓ De **5 à 8** semaines de suspension : **-1 point**
 - ✓ De **9 à 12** semaines de suspension : **-2 points**
 - ✓ De **13 à 16** semaines de suspension : **-3 points**
 - ✓ De **17 à 20** semaines de suspension : **-4 points**
 - ✓ De **21 à 24** semaines de suspension : **-5 points**
 - ✓ Au-delà de **24 semaines, 1 points malus** supplémentaire par tranche de **4 semaines**
- ❖ **Les équipes ayant cumulées plus de 24 semaines de suspensions ne pourront pas participer aux phases finales Régionales (Championnat et Coupe)**
- ❖ **Conformément à l'article 343.2 des Règlements Généraux, les semaines de suspension liées aux sanctions disciplinaires (MSA et autres), sur l'ensemble des rencontres de la phase considérée, seront comptabilisées dans le calcul des points malus**

6.4 – LES OFFICIELS DE MATCH

6.4.1 – LES ARBITRES

DISPOSITIONS SPECIFIQUES POUR LA LIGUE SUD

➤ Désignations des arbitres

Pour les compétitions régionales, **le D.L.A de la Ligue où se déroule la rencontre désignera l'arbitre.**

Dans le cadre des échanges, **des arbitres neutres pourront être désignés pour les rencontres se déroulant en Corse ou des rencontres supposées à risques.**

➤ Délégation de l'arbitrage aux associations ou absence de l'arbitre

Dans le cas de la délégation de l'arbitrage aux associations en présence (**annexe 3- article 9** des Règlements Généraux) ou en absence totale d'arbitre, **la rencontre sera dirigée par un entraîneur, dûment qualifié, appartenant à l'une des équipes participantes dans les conditions prévues par la règle du jeu N° 6 (dispositions spécifiques F.F.R.).**

Si aucun entraîneur présent ne remplit les conditions prévues à la **règle du jeu N° 6, la rencontre ne pourra être jouée et les deux équipes auront match perdu par « Forfait simple ».**

L'équipe recevant fournira la feuille de match et sera chargée de la transmettre à la Commission des Epreuves à l'adresse E-mail jeunes@liguesud-ffr.fr .

6.4.2 – LES REPRESENTANTS FEDERAUX

Concernant la désignation des Représentants Fédéraux, les dispositions spécifiques suivantes décidées par la Ligue SUD seront appliquées aux compétitions Régional 1, 2, 3 – M16 et M19 :

- ❖ Pour les compétitions **Régional 1 et 2 M19**, un représentant fédéral sera désigné pour toutes les rencontres des **phases préliminaires, qualificatives, finales par le responsable des représentants fédéraux de la Ligue où se déroule la rencontre.**
- ❖ Pour les compétitions **Régional 1, 2, 3 - M16**, un représentant fédéral sera désigné pour **toute équipe cumulant des semaines de suspension en fonction du barème suivant :**

Nombre de semaines de suspension	Nombre de rencontres pour lesquelles un Représentant Fédéral sera désigné
De 1 à 4	0
De 5 à 8	1
De 9 à 12	2
De 13 à 16	3
De 17 à 20	4
De 21 à 24	5
Au delà de 24 semaines , 1 rencontre supplémentaire par tranche de 4 semaines	

- ❖ **Le Représentant Fédéral sera désigné par la Ligue où se déroule la rencontre après information de la Commission de Discipline qui gère la compétition.**

6.5 – PROTOCOLE DU BANC DE TOUCHE

Conformément à **l'article 421.5** des Règlements Généraux, les officiels du match devront veiller au respect du protocole du banc de touche pour chaque équipe en présence :

- ❖ **Maximum 4 personnes** à choisir parmi deux entraîneurs, un adjoint terrain, un soigneur et un médecin (une cinquième personne pourra être admise s'il s'agit d'un médecin)
- ❖ **Minimum obligatoire 2 personnes** : un entraîneur et un soigneur (ou un médecin)

Tout manquement devra être mentionné sur le rapport complémentaire de l'arbitre. L'association défaillante se verra adresser un rappel. En cas de nouveau manquement, elle pourra se voir appliquer les sanctions prévues par **l'article 511.3.1** des Règlements Généraux à savoir une amende financière de **500 €**.

7 – LES INCIDENTS DE JEU

7.1 – RECLAMATIONS

Une réclamation peut être déposée **par l'une des deux équipes participant à une rencontre, uniquement sur l'un des trois motifs suivants conformément à l'article 450.1 :**

- ❖ La qualification d'un ou de plusieurs joueurs de l'équipe adverse
- ❖ L'identité d'un ou plusieurs joueurs de l'équipe adverse
- ❖ **Une erreur technique commise par l'arbitre dans l'application d'une règle pour laquelle il ne disposait d'aucune marge d'appréciation, sauf si une action corrective d'ores et déjà prévue par les règlements en vigueur a été conformément appliquée ou n'a pas été invoquée par le réclamant en temps utiles**

La réclamation peut être retirée jusqu'à ce qu'il soit définitivement statué en premier ressort.

L'arbitre n'a pas à s'opposer au dépôt d'une réclamation, quel qu'en soit le motif.

En outre le ou les joueur(s) visé(s) par toute réclamation ne peut (peuvent) être remplacé(s).

Dans l'hypothèse où un joueur ayant fait l'objet d'une réclamation est **supprimé de la composition de l'équipe** et ne participe donc pas à la rencontre, l'équipe concernée ne sera pas considérée comme s'étant présentée en effectif incomplet sous réserve qu'elle respecte ses obligations en termes de nombre minimum de joueurs suivant la catégorie à laquelle elle appartient (**voir dispositions spécifiques F.F.R. – Règle du jeu 3.1**). ceci ne préjudice pas au traitement de la réclamation par le conseil de résolution des litiges, dans les conditions définies à l'article 450.3.

La procédure pour déposer une réclamation est décrite dans **l'article 450.2** des Règlements Généraux.

Le traitement de la réclamation est décrit dans **l'article 450.3** des Règlements Généraux où il est précisé que lorsque la réclamation n'a pas été déclarée irrecevable, le dossier est examiné par la **Commission des Litiges** compétente, **laquelle la rejette si elle estime que la situation invoquée par le réclamant n'a manifestement pas eu d'incidence sur l'évolution du score de la rencontre.**

7.2 – LES MATCHES INTERROMPUS

L'arbitre de la rencontre est seul juge pour décider si le match doit être interrompu. Les conditions sont décrites dans **l'article 451** des Règlements Généraux.

Sur le plan réglementaire, il sera fait application de **l'article 453** des Règlements Généraux.

7.3 – EQUIPE EN EFFECTIF INSUFFISANT OU INCOMPLET

Les conditions pour qu'une équipe soit déclarée en effectif insuffisant ou incomplet et les conséquences sur le déroulement de la rencontre et sur le classement sont précisées dans **les articles 451 et 452** des Règlements Généraux.

7.4 – PHASES FINALES REGIONALES

Pour les phases finales des compétitions **Régional 1, 2, 3 M16 et M19** les dispositions des **articles 454 et 455** des Règlements Généraux seront appliquées à savoir :

7.4.1 – MATCH SEC

En cas d'égalité au terme du temps réglementaire entre les deux équipes, celles-ci ne joueront pas de prolongations et l'équipe déclarée gagnante sera celle qui aura dans l'ordre :

1. Marqué le plus grand nombre d'essais au cours du match
2. Réussi le plus grand nombre de tirs au but effectués dans les conditions énoncées dans la règle du jeu N° 8 des dispositions spécifiques F.F.R. (**voir annexe 4**)

7.4.2 – MATCH ALLER-RETOUR

Un match nul à la fin du temps réglementaire, soit du match Aller, soit du match Retour, ne donnera pas lieu à prolongation.

A l'issue des deux rencontres, l'équipe déclarée gagnante sera celle qui aura dans l'ordre :

1. Obtenu le plus de points terrain (points bonus éventuels compris)
2. Obtenu le meilleur goal-average à l'issue des deux rencontres
3. Marqué le plus d'essais au cours des deux rencontres
4. Réussi le plus grand nombre de tirs au but effectués à l'issue du 2^{ème} match dans les conditions énoncées dans la règle du jeu N° 8 des dispositions spécifiques F.F.R. (**voir annexe 4**)

ANNEXE 1 – CALENDRIER DES COMPETITIONS

Calendrier des compétitions Jeunes Saison 2023-2024 Championnat et Coupe Ligue PACAC											
Dates	Zones			REGIONAL 1		REGIONAL 2		REGIONAL 3		Observations	
	A	B	C	M16	M19	M16	M19	M16	M19		
Sep. 23	S	2								Coupe du Monde France-N.Z le 08/09 France-Uruguay le 14/09 France-Namibie le 21/09	
	S	9									
	S	16									
	S	23			Rugby à 7 – J1						
	S	30			Phase Préliminaire						
Oct.-23	S	7			A1	A1	A1	A1		France-Italie le 06/10 1/4 les 14 et 15/10 1/2 les 20 et 21/10 Finales les 27 et 28/10	
	S	14			A2	A2	A2	A2			
	S	21				A3	A3	A3	A3		
	S	28				Repos	Repos	Repos	Repos		
Nov-23	S	4				Repos	Repos	Repos	Repos	Pour la phase préliminaire les équipes M16 et M19 engagées en jeu à X sont incorporées dans la phase préliminaire Régional 2	
	S	11				R1	R1	R1	R1		
	S	18				R2	R2	R2	R2		
Déc. - 23	S	25			Rugby à 7 – J2						
	S	2			Repos	Repos	Repos	Repos			
	S	9			Repli	Repli	Repli	Repli			
	S	16				R3	R3	R3	R3		
	S	23				Repos	Repos	Repos	Repos		
Jan. 24	S	30				Repos	Repos	Repos	Repos		
	S	6				Phase Qualificative					
	S	13				A1	A1	A1	A1		
	S	20				A2	A2	A2	A2		
Fév.-24	S	27				A3	A3	A3	A3	Tournoi des 6 Nations France-Irlande le 02/02 Ecosse-France le 10/02 France-Italie le 25/02 Galles-France le 10/03 France-Angleterre le 16/03	
	S	3			Repli 1	Repli 1	Repli 1	Repli 1	Repli 1		
	S	10				A4	A4	A4	A4		
	S	17				A5	A5	A5	A5		
Mar-24	S	24				Repos	Repos	Repos	Repos		
	S	2				Repos	Repos	Repos	Repos		
	S	9				Repli 2	Repli 2	Repli 2	Repli 2		
	S	16				R1	R1	R1	R1		
	S	23				R2	R2	R2	R2		
Avr.-24	S	30				R3	R3	R3	R3		
	S	6				Repli 3	Repli 3	Repli 3	Repli 3		
	S	13				Rugby à 7 – J3					
	S	20				Repos	Repos	Repos	Repos		
Mai - 24	S	27				Repos	Repos	Repos	Repos		
	S	4				R4	R4	R4	R4		
	S	11				Rugby à 7 – Tournoi Final					
Juin - 24	S	18				R5	R5	R5	R5		
	S	25				Repos	Repos	Repos	Repos		
	S	1				1/2 A Ch.	1/2 A Ch.	1/4 Cha.	1/4 Ch.	1/2 A Champ.	1/2 A Champ.
	S	8				1/2 R Ch.	1/2 R Ch.	1/2 Cha.	1/2 Ch.	1/2 R Champ.	1/2 R Champ.
	S	15				1/2 R Co.	1/2 R Co.	1/2 R Co.	1/2 Cou.	Champ.	Champ.
Juin - 24	S	22			F. Cha.	F. Cha.	F. Cha.	F. Cha.	F. Cha.	TOP 14 Barrages 1/2 les 22 et 23/06 à Lille Finale le 29/06 à Marseille	
	S	29			F. Cou.	F. Cou.	F. Cou.	F. Cou.	F. Cou.		
	S	29									

Les vacances scolaires des clubs de la Ligue Corse de Toussaint, Noël, d'Hiver sont identiques à celles de la Zone B. Les vacances de Printemps sont du 27/04/24 au 13/05/24.

ANNEXE 2 – COMPETITION REGIONAL 1 M16 et M19

1 – ORGANISATION GENERALE

Pour la saison **2023-2024**, les compétitions régionales **M16 et M19** se dérouleront en **3 phases** :

- ❖ Phase préliminaire
- ❖ Phase qualificative
- ❖ Phase finale

Ces compétitions se dérouleront exclusivement à XV avec une application stricte des Règlements Généraux et du présent règlement.

1.1 – PHASE PRELIMINAIRE

1.1.1 – CONSTITUTION DES POULES

Pour la phase préliminaire, les poules ont été constituées en fonction des critères indiqués au **Chapitre 4.1.2** du présent règlement :

M16 (11 équipes – 2 poules de 4 équipes et 1 poule de 3 équipes)

POULE 1	
1	Ras PM Cadeneaux Gignac M16
2	Ras Ouest 06 M16
3	Ras Le Mourillon-Toulon M16
4	CARF

POULE 2	
1	Ras COP 84 M16
2	RC Orange
3	Club exempt 1
4	ES Monteux




POULE 3	
1	Ras Gémenos La Ciotat Cassis M16
2	Ras Etang de Berre M16-1
3	RC Draguignan
4	SC Salon

M19 (11 équipes – 2 poules de 4 équipes et 1 poule de 3 équipes)

POULE 1	
1	Ras PM Cadeneaux Gignac M19
2	Ras Estérel XV M19
3	US Le Mourillon
4	Ras Alpes du Sud M19

POULE 2	
1	Ras COP 84 M19
2	Ras Béda L'isle M19
3	Club exempt 2
4	Ras Terre de Provence XV M19

POULE 3	
1	Ras Gémenos Le Beausset La Ciotat M19-1
2	Ras Etang de Berre M19-1
3	RC Draguignan
4	SC Salon

	Couplage des rencontres M16 et M19 en Régional 1
	Couplage des rencontres M16 et M19 en Régional 1 et Régional 2
	Equipe seule

1.1.2 – DEROULEMENT DE LA PHASE PRELIMINAIRE M16 ET M19

Les rencontres de la phase préliminaire se dérouleront par matches « **Aller-Retour** » soit **4** **ou 6 rencontres** sur **6 journées**.

A l'issue de la phase préliminaire, le classement inter-poules désignera les équipes qualifiées pour la phase qualificative des compétitions **Championnat Ligue PACAC Régional 1** et **Coupe Ligue PACAC Régional 1** :

- ❖ Les équipes classées de la **1^{ère} à la 6^{ème} place** seront qualifiées pour le **Championnat Ligue PACAC Régional 1 M16 et M19**
- ❖ **Les autres équipes** seront qualifiées pour la **Coupe Ligue PACAC Régional 1 M16 et M19**

1.2 – PHASE QUALIFICATIVE

1.2.1 – CONSTITUTION DES POULES

La phase qualificative de chaque compétition **Régional 1 M16** sera constituée de **2 poules** :

- ❖ **1 poule de 6 équipes** pour la compétition **Championnat Ligue PACAC Régional 1**
- ❖ **1 poule de 5 équipes** pour la compétition **Coupe Ligue PACAC Régional 1**

La phase qualificative de chaque compétition **Régional 1 M19** sera constituée de **2 poules** :

- ❖ **1 poule de 6 équipes** pour la compétition **Championnat Ligue PACAC Régional 1**
- ❖ **1 poule de 5 équipes** pour la compétition **Coupe Ligue PACAC Régional 1**

M16 Championnat Ligue	
POULE 1	
1	RC Orange
2	RC Draguignan
3	ES Monteux
4	Ras Le Mourillon-Toulon M16
5	Ras Etang de Berre M16-1
6	Ras PM Cadeneaux Gignac M16

M16 Coupe Ligue	
POULE 2	
1	Ras Gémenos La Ciotat Cassis M16
2	SC Salon
3	Ras COP 84 M16
4	Ras Ouest 06 M16
5	Club Exempt
6	CARF

M19 Championnat Ligue	
POULE 1	
1	Ras Gémenos Le Beausset La Ciotat M19-1
2	SC Salon
3	Ras COP 84 M19
4	Ras Terre de Provence XV M19
5	Ras Alpes du Sud M19
6	Ras PM Cadeneaux Gignac M19

M19 Coupe Ligue	
POULE 2	
1	Club Exempt
2	RC Draguignan
3	Ras Béda L'isle M19
4	US Le Mourillon
5	Ras Etang de Berre M19-1
6	Ras Estérel XV M19

- Couplage des rencontres M16 et M19 en Régional 1
- Couplage des rencontres M16 et M19 en Régional 1 et Régional 2
- Equipes seules

1.2.2 – DEROULEMENT DE LA PHASE QUALIFICATIVE

Les rencontres de la phase qualificative se dérouleront par matches « **Aller-Retour** » soit **8** ou **10 rencontres** sur **10 journées**.

A l'issue de la phase qualificative de la compétition **Régional 1 M16**, le classement intra-poule de chaque compétition désignera les équipes qualifiées pour la phase finale régionale :

- ❖ Les équipes classées de la **1^{ère} à la 4^{ème} place** de la poule **Championnat Ligue PACAC Régional 1** seront qualifiées pour les **1/2 finales « Aller-Retour »** de cette compétition
- ❖ Les équipes classées de la **1^{ère} à la 4^{ème} place** de la poule **Coupe Ligue PACAC Régional 1** seront qualifiées pour les **1/2 finales « Aller-Retour »** de cette compétition

A l'issue de la phase qualificative de la compétition **Régional 1 M19**, le classement intra-poule de chaque compétition désignera les équipes qualifiées pour la phase finale :

- ❖ Les équipes classées de la **1^{ère} à la 4^{ème} place** de la compétition **Championnat Ligue PACAC Régional 1** seront qualifiées pour les **1/2 finales « Aller-Retour »** de cette compétition
- ❖ Les équipes classées de la **1^{ère} à la 4^{ème} place** de la poule **Coupe Ligue PACAC Régional 1** seront qualifiées pour les **1/2 finales « Aller-Retour »** de cette compétition

1.3 – PHASE FINALE

Les rencontres de la phase finale de chaque compétition se dérouleront selon les oppositions suivantes :

Compétitions	Niveau		Oppositions	Terrain
Championnat Ligue PACAC Régional 1 M16 et M19	½ Finales Aller	M1	4^{ème} contre 1^{er}	Moins bien classé
		M2	3^{ème} contre 2^{ème}	
	½ Finales Retour	M3	1^{er} contre 4^{ème}	Mieux classé
	M4	2^{ème} contre 3^{ème}		
	Finales	M5	Vainqueurs ½ finales	Neutre

Les vainqueurs des finales des compétitions Championnat Ligue PACAC seront sacrés :

- ❖ Champion Ligue PACAC Régional 1 M16
- ❖ Champion Ligue PACAC Régional 1 M19

Compétitions	Niveau		Oppositions	Terrain
Coupe Ligue PACAC Régional 1 M16 et M19	½ Finales Aller	M1	4 ^{ème} contre 1 ^{er}	Moins bien classé
		M2	3 ^{ème} contre 2 ^{ème}	
	½ Finales Retour	M3	1 ^{er} contre 4 ^{ème}	Mieux classé
		M4	2 ^{ème} contre 3 ^{ème}	
	Finales	M5	Vainqueurs ½ finales	Neutre

Les vainqueurs des finales des compétitions Coupe Ligue PACCA recevront le trophée :

- ❖ Coupe Ligue PACAC Régional 1 M16
- ❖ Coupe Ligue PACAC Régional 1 M19

ANNEXE 3 – COMPETITION REGIONAL 2 et 3 M16 et M19

1 – ORGANISATION GENERALE

Pour la saison **2023-2024**, les compétitions régionales **M16 et M19** se dérouleront en **3 phases** :

- ❖ Phase préliminaire commune **en jeu à XV ou à X**
- ❖ Phase qualificative **séparée ou commune en fonction du nombre d'équipes jouant en jeu à X**
- ❖ Phase finale

Ces compétitions pourront se jouer à XV ou à X en fonction des effectifs et des dispositions spécifiques de la Ligue SUD indiquées au Chapitre 1.1 ci-dessous.

1.1 – DISPOSITIONS SPECIFIQUES

Durant la phase préliminaire commune des compétitions **Régional 2 et 3 M16 et M19**, **afin d'éviter des forfaits et des rencontres en effectif incomplet**, les aménagements suivants seront appliqués :

- ❖ **En cas d'effectif insuffisant pour jouer à XV (moins de 16 joueurs)**, une rencontre pourra être jouée en jeu à X avec l'obligation pour l'équipe adverse de jouer également à X
- ❖ **La demande de modification sera adressée à la Commission des Epreuves à l'adresse suivante epreuves@liguesud-ffr.fr au plus tard le Mercredi midi avant la rencontre avec copie à l'équipe adverse et aux officiels désignés sur la rencontre**
- ❖ **La rencontre se jouera suivant les règles de la catégorie du jeu à X (voir Chapitre 6.1.1 du présent règlement et annexe 2 des Règles du Jeu Dispositions spécifiques F.F.R.)**
- ❖ Dans le cas où l'équipe ayant fait la demande pour jouer à X constate qu'elle a l'effectif suffisant pour jouer à XV (minimum 16 joueurs), **elle devra impérativement informer l'équipe adverse par courriel au plus tard le Vendredi à midi qui précède la rencontre** avec copie à la Commission des Epreuves à l'adresse suivante epreuves@liguesud-ffr.fr et aux officiels désignés sur la rencontre

1.2 – PHASE PRELIMINAIRE

1.2.1 – CONSTITUTION DES POULES

Pour la phase préliminaire, les poules ont été constituées en fonction des critères indiqués au **Chapitre 4.1.2** du présent règlement :

M16 (24 équipes – 3 poules de 4 équipes et 4 poules de 3 équipes)

POULE 1	
1	SMUC
2	Ras TAO M16
3	Boxéland Club Isois
4	Avignon Le Pontet Rugby

POULE 2	
1	Ras Pertuis Gardanne M16
2	Ras Gap-Embrun M16
3	Ras Delta Rugby M16
4	Club exempt 1

POULE 3	
1	Club exempt 2
2	Ras Riviera M16
3	Unione Corsica Suttana M16
4	XV du Coudon

POULE 4	
1	Ras Cismonte M16
2	Ras Marseille Garlaban M16
3	Aix UR
4	RC Marseillais

POULE 5	
1	RAS Sanary La Seyne M16
2	Lérins RC
3	Ras Le Beausset-Pays Six Fours M16
4	Ras Alpes du Sud M16

POULE 6	
1	Club exempt 3
2	AS Bédarrides
3	US Valréas Rugby
4	Ras Terre de Provence XV M16

POULE 7	
1	Club exempt 4
2	Ras Ouest 06 M16-2
3	RC Le Golfe
4	Ras Provence Verte M16

M19 (23 équipes – 5 poules de 4 équipes et 1 poule de 3 équipes)

POULE 1	
1	RC Port de Bouc
2	Ras TAO M19
3	US Valréas Rugby
4	Ras Avignon Le Pontet Monteux M19






POULE 2	
1	Ras Pertuis Gardanne M19
2	Gap Hautes Alpes
3	Ras Delta Rugby M19
4	RC Hyères Carqueiranne La Crau

POULE 3	
1	Saint Laurent
2	Ras Riviéra M19
3	Unione Corsica Suttana M19
4	XV du Coudon

POULE 4	
1	Ras Cismonte M19
2	Ras Marseille Garlaban M19
3	Aix UR
4	Club exempt 1

POULE 5	
1	RC Six Fours Le Brusç
2	Ras Ouest 06 M19
3	RC Le Golfe
4	Ras Provence Verte M19

POULE 6	
1	US Seynoise
2	RC Orange
3	Ras Le Beausset Gémenos La Ciotat M19-2
4	Ras Etang de Berre M19-2

	Couplage des rencontres M16 et M19 en Régional 2
	Couplage des rencontres M16 et M19 en Régional 1 et Régional 2
	Equipe seule
	Equipe engagée directement en jeu à X
	Forfait Général

1.2.2 – DEROULEMENT DE LA PHASE PRELIMINAIRE

Les rencontres de la phase préliminaire se dérouleront par matches « **Aller-Retour** » soit **4**
ou 6 rencontres sur **6 journées**.

A l'issue de la phase préliminaire, le classement inter-poules désignera les équipes qualifiées pour la phase qualificative des compétitions **Championnat de Ligue PACAC Régional 2** et **Coupe Ligue PACAC Régional 2** :

➤ **Régional 2 M16**

- ❖ Les équipes classées de la **1^{ère} à la 12^{ème} place** seront qualifiées pour la phase qualificative du **Championnat Ligue PACAC Régional 2**
- ❖ Les **12 autres équipes** seront qualifiées pour la phase qualificative de la **Coupe de la Ligue PACAC Régional 2**

➤ **Régional 2 M19**

- ❖ Les équipes classées de la **1^{ère} à la 12^{ème} place** seront qualifiées pour la phase qualificative du **Championnat Ligue PACAC Régional 2**
- ❖ **Les 11 autres équipes** seront qualifiées pour la phase qualificative de la **Coupe Ligue PACAC Régional 2**

1.3 – PHASE QUALIFICATIVE

1.3.1 – ORGANISATION GENERALE DE LA PHASE QUALIFICATIVE

A l'issue de la phase préliminaire, après prise en compte des équipes forfait général et ayant demandé à jouer en Jeu à X, la phase qualificative sera organisée de la manière suivante :

➤ **24 équipes en M16**

- ❖ **18 équipes** engagées en jeu à XV
 - ✓ **2 poules de 6 équipes** pour la compétition **Championnat Ligue Régional 2** (les équipes classées de la **1^{ère} à la 12^{ème} place** hors équipes engagées en jeu à X)
 - ✓ **1 poule de 6 équipes** pour la compétition **Coupe Ligue Régional 2** (les **6 autres équipes** hors équipes engagées en jeu à X)
- ❖ **6 équipes** engagées en jeu à X
 - ✓ **1 poule de 6 équipes** pour la compétition **Championnat Ligue Régional 3**

➤ **23 équipes en M19**

- ❖ **19 équipes** engagées en jeu à XV et **4 équipes** engagées en jeu à X
 - ✓ **2 poules de 6 équipes** pour la compétition **Championnat Ligue Régional 2** (les équipes classées de la **1^{ère} à la 12^{ème} place** hors équipes engagées en jeu à X)
 - ✓ **1 poule de 6 équipes** et **1 poule de 5 équipes** pour la compétition **Coupe Ligue Régional 2** (les **11 autres équipes**)
- ❖ **les équipes engagées en jeu à X en M19** seront reversées automatiquement dans les compétitions **Coupe Ligue Régional 2**
- ❖ **Obligation de jouer en jeu à X** lors des rencontres opposant **une équipe engagée en jeu à XV et une équipe engagée en jeu à X**
- ❖ **Obligation de jouer en jeu à XV** lors des rencontres opposant **deux équipes engagées en jeu à XV**
- ❖ Quelque soit leur classement à l'issue de la phase qualificative, **les équipes engagées en jeu à X ne pourront pas participer à la phase finale Coupe Ligue Régional 2**
- ❖ **Une phase finale Régional 3 M19** sera organisée pour **les équipes engagées en jeu à X**

A l'issue de la phase qualificative des compétitions **M16 et M19**, si deux équipes en association d'un même club ou deux équipes en rassemblement (avec les mêmes clubs quelque soit le club support) seraient qualifiées pour la phase finale des compétitions **M16 et M19**, seule l'équipe la mieux classée pourra participer à cette phase finale.

1.3.2 – CONSTITUTION DES POULES

Compétitions M16 :

Championnat Ligue Régional 2 M16				
POULE 1			POULE 2	
1	Ras Cismonte M16		1	Ras Gap-Embrun M16
2	RC Le Golfe		2	Ras Provence Verte M16
3	AS Bédarrides		3	SMUC
4	Ras Le Beausset-Pays Six Fours Toulon M16		4	US Valréas Rugby
5	Ras Gardanne Pertuis Aix M16		5	Ras Alpes du Sud M16
6	Ras TAO M16		6	Unione Corsica Suttana M16

Coupe Ligue Régional 2 M16	
POULE 1	
1	RAS Sanary La Seyne M16
2	Ras Faron-Coudon M16
3	Ras XV du Pays d'Aix M16
4	Ras Terre de Provence XV M16
5	Ras Delta Rugby M16
6	Ras Riviéra M16

Championnat Ligue Régional 3 M16	
POULE 1	
1	RC Marseillais
2	Avignon Le Pontet Rugby
3	Ras Marseille Garlaban M16
4	Ras Ouest 06 M16-2
5	Lérins RC
6	Boxeland Club Islois

Compétitions M19 :

Championnat Ligue M19			
POULE 1		POULE 2	
1	RC Orange	1	US Seynoise
2	RC Le Golfe	2	Ras Provence Verte M19
3	Ras Marseille Garlaban M19	3	Aix UR
4	RC Port de Bouc	4	RC Hyères Carqueiranne La Crau
5	Ras Pertuis Gardanne M19	5	Saint Laurent
6	Unione Corsica Suttana M19	6	Ras TAO M19

Coupe Ligue M19			
POULE 1		POULE 2	
1	Gap Hautes Alpes Rugby	1	Ras Cismonte M19
2	XV du Coudon	2	Avignon Le Pontet Rugby
3	RC Six Fours Le Brusac	3	ES Montoux
4	US Valréas Rugby	4	Ras Ouest 06 M19
5	Ras Delta Rugby M19	5	Club Exempt
6	Ras Le Beausset Gémenos La Ciotat M19-2	6	Ras Riviera M19

	Couplage des rencontres M16 et M19 en Régional 2 ou Régional 3
	Couplage des rencontres M16 et M19 en Régional 1 et Régional 2
	Equipes engagées en jeu à X
	Equipes seules

1.3.3 – DEROULEMENT DE LA PHASE QUALIFICATIVE

Les rencontres de la phase qualificative se dérouleront par matches « **Aller-Retour** » soit **8 ou 10 rencontres** sur **10 journées**.

A l'issue de la phase qualificative de la compétition **Régional 2 M16**, le classement intra-poule de chaque compétition désignera les équipes qualifiées pour la phase finale :

- ❖ **Les 4 premiers de chaque poule** de la compétition **Championnat Ligue PACAC Régional 2** seront qualifiés pour les **1/4 de finales** de cette compétition
- ❖ **Les 4 premiers** de la compétition **Coupe Ligue PACAC Régional 2** seront qualifiés pour les **1/2 finales « Aller-Retour »** de cette compétition

A l'issue de la phase qualificative de la compétition **Régional 3 M16**, le classement intra-poule désignera les équipes qualifiées pour la phase finale :

- ❖ **Les 4 premiers** de la compétition **Championnat Ligue PACAC Régional 3** seront qualifiés pour les **1/2 finales « Aller-Retour »** de cette compétition

A l'issue de la phase qualificative de la compétition **Championnat Ligue PACAC Régional 2 M19**, le classement intra-poule désignera les équipes qualifiées pour la phase finale :

- ❖ **Les 4 premiers de chaque poule** seront qualifiés pour les **1/4 finales** de cette compétition

A l'issue de la phase qualificative de la compétition **Coupe Ligue PACAC Régional 2 M19**, le classement inter-poule désignera les équipes qualifiées pour la phase finale :

- ❖ **L'équipe classée 1^{ère} (hors équipes engagées en jeu à X)** sera qualifiée directement pour les **1/2 finales**
- ❖ **Les 6 autres équipes (hors équipes engagées en jeu à X)** disputeront un match de barrage qualificatif pour les **1/2 finales**
- ❖ **Les 4 équipes engagées en jeu à X** seront qualifiées pour les **1/2 finales « Aller-Retour »** de la compétition **Régional 3 M19**

1.3 – PHASE FINALE

Les rencontres de la phase finale de chaque compétition se dérouleront selon les oppositions suivantes :

Compétitions	Niveau		Oppositions	Terrain
Championnat Ligue PACAC Régional 2 M16 et M19	¼ Finales	M1	1^{er} Poule 1 contre 4^{ème} Poule 2	Neutre
		M2	1^{er} Poule 2 contre 4^{ème} Poule 1	
		M3	2^{ème} Poule 1 contre 3^{ème} Poule 2	
		M4	2^{ème} Poule 2 contre 3^{ème} Poule 1	
	½ Finales	M5	Vainqueur M1 contre Vainqueur M4	Neutre
		M6	Vainqueur M2 contre Vainqueur M3	
Finale	M7	Vainqueurs M5 et M6	Neutre	

Les vainqueurs des finales des compétitions Championnat Ligue PACAC seront sacrés :

- ❖ **Champion Ligue PACAC Régional 2 M16**
- ❖ **Champion Ligue PACAC Régional 2 M19**

Compétitions	Niveau		Oppositions	Terrain
Coupe Ligue PACAC Régional 2 M16	½ Finales Aller	M1	4^{ème} contre 1^{er}	Moins bien classé
		M2	3^{ème} contre 2^{ème}	
	½ Finales Retour	M3	1^{er} contre 4^{ème}	Mieux classé
		M4	2^{ème} contre 3^{ème}	
	Finales	M5	Vainqueurs ½ finales	Neutre

Compétitions	Niveau		Oppositions	Terrain
Coupe Ligue PACAC Régional 2 M19	Barrages	M1	2^{ème} contre 7^{ème}	Neutre
		M2	3^{ème} contre 6^{ème}	
		M3	4^{ème} contre 5^{ème}	
	½ Finales	M4	1^{er} contre Vainqueur M3	Neutre
		M5	Vainqueur M1 contre Vainqueur M2	
	Finales	M5	Vainqueurs ½ finales	Neutre

Les vainqueurs des finales des compétitions Coupe Ligue PACAC recevront le trophée :

- ❖ **Coupe Ligue PACAC Régional 2 M16**
- ❖ **Coupe Ligue PACAC Régional 2 M19**

Compétitions	Niveau		Oppositions	Terrain
Championnat et Coupe Ligue PACAC Régional 3 M16 et M19	½ Finales Aller	M1	4^{ème} contre 1^{er}	Moins bien classé
		M2	3^{ème} contre 2^{ème}	
	½ Finales Retour	M3	1^{er} contre 4^{ème}	Mieux classé
		M4	2^{ème} contre 3^{ème}	
	Finales Coupe	M5	Perdants ½ finales	Neutre
	Finales Championnat	M6	Vainqueurs ½ finales	Neutre

Les vainqueurs des finales des compétitions Championnat Ligue PACAC seront sacrés :

- ❖ **Champion Ligue PACAC Régional 3 M16**
- ❖ **Champion Ligue PACAC Régional 3 M19**

Les vainqueurs des finales des compétitions Coupe Ligue PACAC recevront le trophée :

- ❖ **Coupe Ligue PACAC Régional 3 M16**
- ❖ **Coupe Ligue PACAC Régional 3 M19**

ANNEXE 4 – REGLE DU JEU N° 8

RÈGLE 8 - ETABLISSEMENT DU SCORE

Attention : Ces dispositions sont applicables en cas d'égalité à la fin du temps réglementaire et dans les conditions définies par les articles 454 et 455 des Règlements généraux F.F.R.

1 - TIRS AU BUT

Avant le début des tirs au but, l'arbitre doit procéder à un tirage au sort entre les deux capitaines : le gagnant choisira le côté des tirs, le perdant (ou son équipier) commencera les tirs.

1^{ère} série : 5 coups de pied placés sur la ligne des 22 mètres, face aux poteaux de but.

2^{ème} série : Toujours 22 mètres face aux poteaux de but, avec autant de coups de pied supplémentaires que nécessaire, selon le principe de la « mort subite ». La première équipe qui prend l'avantage est déclarée vainqueur, cela à nombre égal de coups de pied tentés par les deux équipes.

2 - LES JOUEURS

1 - Les tentatives de coups de pied de la première série indiquée au paragraphe 1 ci-dessus doivent être effectuées pour chaque équipe par cinq joueurs désignés par les capitaines :

- ↳ Immédiatement après le coup de sifflet final et
- ↳ Parmi les joueurs présents sur le terrain à ce moment-là.

Les cinq joueurs en question doivent botter à tour de rôle dans un ordre alterné : équipe A, équipe B, équipe A, équipe B, etc.

2 - Les tentatives de coups de pied de la deuxième série du paragraphe 1 ci-dessus doivent être effectuées pour chaque équipe par un joueur différent ne figurant pas parmi les cinq premiers tireurs mais toujours présent sur le terrain au coup de sifflet final.

3 - Si un joueur, retenu parmi les tireurs, se trouve pour une raison quelconque dans l'impossibilité de botter, il sera remplacé par un autre botteur choisi dans les conditions réglementaires ci-dessus et n'ayant pas déjà participé aux tirs aux buts.